

## COMITÉ DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 29 SEPTEMBRE 2020

Membres électeurs : 52  
Membres électeurs présents : 37  
Pouvoirs : 7  
Membres électeurs votants : 30  
Vote : Pour : M. Malet : 26 bulletins  
Pour : Mme Ribes : 1 bulletin  
Nul/blanc : 3 bulletins

### Délibération N° 2020/02

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ

Le Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, délibérant valablement,

- VU l'article L.213-13-1 du Code de l'Environnement relatif aux comités de l'eau et de la biodiversité d'outre-mer ;
- VU les articles R.213-50 à R. 213-58 du Code de l'Environnement relatifs au comité de l'eau et de la biodiversité ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2017-1941/SG/DRECV du 18 septembre 2017 portant désignation des membres du Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, modifié par l'arrêté n°2020-2952/SG/DREV du 28/09/2020 ;
- VU le règlement intérieur du Comité de l'Eau et de la Biodiversité ;

Après avoir procédé à l'élection du président à bulletin secret lors de la présente séance,

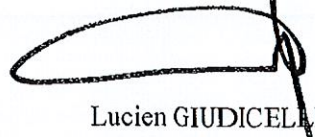
### DECIDE :

est élu président du Comité de l'eau et de la biodiversité, :

- M. Patrick MALET (collège des collectivités territoriales)

Saint-Denis, le 07 DEC. 2020

Pour le préfet, et par délégation,  
Le secrétaire général par intérim,



Lucien GIUDICELLI